

CRITERES d'AJOURNEMENT et de REFUS en EDUCATION à la SANTE – UE 7
--

1. Les consignes de l'évaluation n'ont pas été respectées par l'étudiant.
2. Face aux situations étudiées en cours, l'étudiant n'a pas été capable de choisir la (les) bonne(s) ou la (les) moins mauvaise(s) attitude(s) sur plus de 15 situations sur 30.
3. Le projet n'a pas été transmis dans le délai imparti.
4. La structure générale et l'ordonnancement du projet ne sont pas respectés.
5. La balise β n'est pas respectée dans la mise en page.
6. La balise β n'est pas respectée dans le référencement des ressources.
7. Le sujet/la problématique choisi(e) ne relève pas de l'éducation à la santé.
8. Le sujet/la problématique choisi(e) ne relève pas majoritairement du somatique.
9. Le langage médico-scientifique n'est pas rendu explicite dans le langage de l'éducateur.
10. La population ou groupe-cible n'est pas en lien avec la problématique.
11. La population ou groupe-cible n'est pas décrit avec précision.
12. Les valeurs et arguments présentés ne sont pas celles du métier d'éducateur spécialisé.
13. Les moyens proposés ne sont pas en lien avec la problématique.
14. Les moyens proposés ne sont pas en lien avec le groupe-cible
15. Les moyens proposés ne sont pas décrits.
16. Les moyens ne sont pas à la portée de l'éducateur spécialisé.
17. Des éléments d'évaluation ne sont pas présents dans le dispositif proposé.
18. Ces éléments d'évaluation ne sont pas discutés dans le registre de l'éducateur spécialisé.